



Erreur de la banque pour les déclaration des revenus

Par **bagla**, le **05/02/2008** à **16:44**

bonjour j'ai contracter un pret à taux 0%, le 24/04/2007. le 24/01/2008 je reçois un courrier me demandant de remboursé un trop perçu de 4241.52 E.

En panique je vais à la banque demander des explications .J'ai des réponses très bizarre on me dits que j'avais signé les documents donc voila. E videment je nai pas cette sommes d'argent ,la le banquier me propose un pret à la consommation de 89E/mois pendant 5 ans.c'est tous.

Après avoir mieux réfléchi je retourne voir le banquier et lui demande des explications plus claire .Et la il me dits que quand on a rempli les déclarations des revenus ;Ils ont mal interprété n-1 et n-2 .Je lui dits que je ne comprenais pas car je lui avait fourni mes revenus 2004 2005 et l'estimation de 2006. En faites il a déclaré 2005 et 2004 au lieu de 2006 et 2005.La je lui dits que se n'ai pas réellement de ma faute ,car c'est lui qui sait se qu'il faut mettre ,je ne suis pas banquière pour faire son travail à sa place. Il me dits que j'ai signé et voila.N'etant pas d'accord avec sa façon de voir ,je lui redits qu'ils ont 2 services comment ce fait t'il que mon dossier n'a pas été controlé. Oralement il a reconnu son erreur et il me propose de prendre en charge environ 2000 E (toujours à l'oral ,rien d'ecrit).Le 5/02/2008 ils ont reçu ma lettre en AR j'attends .Jaimerais savoir se que je dois faire et surtout dire pour ne pas faire des choses qui me mettrons plus dans la "mouise" ? merci d'avance